

**ARRETE MUNICIPAL**

Objet :  
**Ouverture d'un débit de boissons temporaire**

Le Maire de la Commune de BRAINS

VU l'article L. 3334-2 du code de la santé publique,

VU l'article L.2212.1 et L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée, le 27 novembre 2025 par Albane AVERTY demeurant à ST JEAN DE BOISEAU (Loire-Atlantique), 62 rue du Commerce, Membre du bureau du BCB-Badminton club de Brains, sollicitant une autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire (groupes 2 et 3), à la salle polyvalente des Prés à Brains (Loire-Atlantique), rue des Prés, du vendredi 05 décembre 2025 19h30 au samedi 06 décembre 2025 01h00.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** Madame AVERTY Albane, Membre du bureau du BCB-Badminton club de Brains, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire avec vente de boissons (groupes 2 et 3), à la salle polyvalente des Prés de Brains (Loire-Atlantique), à l'occasion de :

- **Soirée de Noël du BCB, le vendredi 05 décembre 2025 19h30 au samedi 06 décembre 2025 01h00**  
Le nombre d'autorisation pour l'année 2025 est porté à : **2**

**ARTICLE 2** Aucune déclaration ne sera faite près du service des douanes, suite à la modification de l'article 502 du code général des impôts.

**ARTICLE 3** Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de Bouaye
- Madame AVERTY Albane, Membre du bureau du badminton club de Brains

Publié à la Mairie de Brains le 03 décembre 2025

Fait à Brains, le 28 novembre 2025

Le Maire,

**Laure BESLIER**



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Laure BESLIER", is written over the official stamp.